



## Rapport

### Préavis municipal : No 2024/28

### Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'755'000 pour :

- a) La réalisation de l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget – route d'Orges ;
- b) Le chemisage des collecteurs sous les parcelles 367 et 377 ;
- c) Le bouclage ESP au chemin des Bruannes et l'assainissement d'une conduite ESP à La Pomelaz.

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mercredi 27 novembre dernier, la Commission de gestion-finances en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Eric Cottens, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2024/28 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'755'000 pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers sur une partie de la route du Petit Montborget et de la route d'Orges.

La Commission remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances et Monsieur Hervé Kemmling en charge des infrastructures et travaux publics pour leur participation à cette séance. Elle les remercie également pour leur engagement important sur ce dossier.

La Commission a reçu le préavis dans le délai prévu par le règlement communal.

L'examen dudit préavis et des plans annexés amènent les considérations suivantes :

S'agissant de l'appel d'offre pour l'appareillage et de son adjudication, la Commission a souligné que l'entreprise CONNECT Réseaux Industriels Sàrl à Chamblon ne fait pas partie des concessionnaires agréés par la Commune, contrairement à ce que prévoit le REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU du 26 janvier 2016. La Commission enjoint la Municipalité à examiner plus à fond si cela pose un problème.

Concernant la demande de crédit de CHF 1'800'000, un accord de principe a été obtenu de la BCV. La durée de vie des investissements au bilan étant plus longue que la durée de remboursement du crédit bancaire, qui est de 30 ans selon l'usage, la Municipalité se renseignera encore sur la pertinence et la possibilité de rallonger le remboursement de ce crédit, afin de soulager quelque peu le roulement des liquidités.

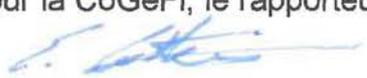
La Commission demande également, sous la forme d'un amendement, d'utiliser l'entier du solde du fonds pour investissements divers au bilan, compte No 9282.00 qui avait notamment été prévu à cet effet et sur lequel devrait figurer un montant disponible de CHF 350'000 environ, pour compenser l'amortissement de la partie routière et éclairage public des travaux. Le recours à ce fonds permettrait de diminuer l'augmentation d'impôts future d'une part et n'aurait ainsi pas à être repris dans le nouveau plan comptable MCH2.

**Fort de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous propose l'acceptation du préavis avec l'amendement ci-dessus, comme suit :**

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux suivants :**
  - a) Assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget - Route d'Orges ;**
  - b) Chemisage de collecteurs sous les parcelles 367 et 377 ;**
  - c) Bouclage ESP au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite Esp à la Pomelaz.**
- 2) D'accorder le crédit nécessaire de CHF 1'652'000, subventions et participations de tiers non déduites, réparti comme suit :**
  - a) CHF 1'580'000 pour l'assainissement des réseaux et souterrains et aménagements routiers du secteur Petit Montborget - Route d'Orges ;**
  - b) CHF 72'000 pour le chemisage de collecteurs sous les parcelles 367 et 377 ;**
  - c) CHF 103'000 pour le bouclage ESP au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite Esp à la Pomelaz.**
- 3) De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;**
- 4) D'utiliser le fonds de réserve du bilan 9280.03 « Fonds eaux » à concurrence du montant de CHF 356'416 pour l'amortissement des travaux suivants :**
  - a) Part des travaux de l'assainissement des réseaux souterrains attribuables à l'eau sous pression ;**
  - b) Bouclage ESP au chemin des Bruannes et assainissement de la conduite Esp à la Pomelaz.**
- 5) D'utiliser l'entier du solde du fonds pour investissements divers au bilan 9282.00 pour l'amortissement des travaux suivants :**
  - a) Part des travaux liée à la partie routière et à l'éclairage public.**
- 6) L'amortissement débutera dès l'année qui suit le début de l'utilisation ;**
- 7) De réaliser le projet routier tel que soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2024.**

Fait à Giez, le 27 novembre 2024.

Pour la CoGeFi, le rapporteur

  
Eric Cottens